

Documents requis pour une cession de Bail

OBLIGATOIRE :

- Avis de cession de bail rempli et signé par le candidat-cessionnaire
- Formulaire d'Application locataire rempli et signé par le candidat-cessionnaire
- Preuve d'emploi / école pour chaque applicant
- La preuve des frais de 150,00\$ pour couvrir les frais d'enquête de crédit et frais administratifs (payables par paiement internet SPC, chèque ou mandat bancaire/poste)
- Contrat de cession de bail rempli et signé par les locataires actuels et les candidats-cessionnaires

FACULTATIF/À NOTRE DEMANDE :

- Formulaire d'endossement (personne se portant garante du locataire) **OU**
- Dépôt de sécurité (allant de 1 à 3 mois de loyer)

****Les formulaires nécessaires se retrouvent sur notre site internet dans l'onglet ****

« Documents pratiques » : www.grtinc.ca

Veillez prendre note que :

- La cession de bail sera effective conditionnellement à l'acceptation de l'applicant (candidat-cessionnaire) en fonction des résultats de l'enquête de crédit et de l'obtention de références satisfaisantes.
- Les frais de 150,00\$ par application (payables par paiement internet SPC, chèque ou mandat bancaire/poste) devront être **PAYÉS** et la preuve de paiement envoyée, afin que nous procédions au traitement de la demande. Si l'applicant ne répond pas aux critères de crédit ce dernier peut être refusé ou, un endosseur peut être exigé.
- Sur présentation des documents requis, le C.c.Q réserve au Locateur une période de 15 jours ouvrables pour accepter ou refuser le candidat-cessionnaire.
- Si le locataire actuel a un solde impayé à son compte ou une demande en suspens au TAL, la cession de Bail sera refusée pour motif sérieux. Le locataire actuel doit régler tout solde impayé en totalité avant que le Locateur puisse traiter la demande de cession de bail.